

## L'emploi salarié dans les exploitations agricoles, les entreprises de travaux agricoles, forestiers et du paysage en Aquitaine - Limousin - Poitou-Charentes

Données de la Mutualité Sociale Agricole<sup>1</sup> - Année 2014

En 2014, en Aquitaine - Limousin - Poitou-Charentes, les exploitations agricoles, les entreprises de travaux agricoles, forestiers et du paysage ont employé plus de 200 000 salariés, pour l'équivalent de 67 000 emplois à temps plein, et leur ont versé en salaire près d'un milliard et demi d'euros.

<sup>1</sup> voir le champ des données MSA dans la méthodologie, en dernière page

### Effectifs des salariés des exploitations agricoles, des entreprises de travaux agricoles, forestiers et du paysage en Aquitaine - Limousin - Poitou-Charentes, par secteur d'activités

	Nombre de salariés		Part de l'ALPC dans la France (%)	Évolution 2014/2013 (%)	Proportion de femmes (%)	Répartition selon la durée annuelle de travail (%)			Nombre d'ETP <sup>1</sup>	Part de l'ALPC dans la France (%)	Évolution 2014/2013 (%)
		%				3 mois ou moins	Plus de 3 mois jusqu'à 6 mois	Plus de 6 mois			
Exploitations :											
Viticulture	72 533	35	18	1,0	42	58	11	31	23 455	30	1,4
Cultures spécialisées	56 884	28	19	-3,3	44	67	13	21	14 547	15	-1,8
Élevage spécialisé	12 758	6	15	-0,4	45	38	12	50	5 824	14	-1,8
Cultures et élevage non spécialisés	25 559	12	12	3,1	34	56	10	34	7 804	12	-1,6
Autres productions	6 494	3	38	-1,4	52	65	10	25	1 682	32	12,7
Entreprises de travaux agricoles, CUMA	18 062	9	23	0,9	27	60	15	25	5 448	22	6,1
Entreprises du paysage	8 697	4	9	1,2	15	21	14	66	5 780	8	0,8
Forêt	3 641	2	17	3,6	2	23	14	63	2 218	17	-0,4
<b>Ensemble</b>	<b>204 628</b>	<b>100</b>	<b>17</b>	<b>-0,1</b>	<b>39</b>	<b>57</b>	<b>12</b>	<b>31</b>	<b>66 758</b>	<b>17</b>	<b>0,6</b>

<sup>1</sup> Nombre de salariés en équivalents temps plein - voir méthodologie

Source : CCMSA / tableau de bord de l'emploi - année 2014

**Lecture** : en 2014 en Aquitaine - Limousin - Poitou-Charentes, la viticulture a employé 72 533 salariés (dont 42 % de femmes), soit 18 % des salariés employés en France dans la viticulture, 58 % ayant travaillé 3 mois ou moins dans l'année, 11 % plus de 3 mois et jusqu'à 6 mois et 31 % plus de 6 mois. Ce nombre est en hausse de 1,0 % par rapport à 2013. Cela représente un volume de travail salarié de 23 455 ETP (+ 1,4 % par rapport à 2013).

### Effectifs des salariés des exploitations agricoles, des entreprises de travaux agricoles, forestiers et du paysage en Aquitaine - Limousin - Poitou-Charentes, par département

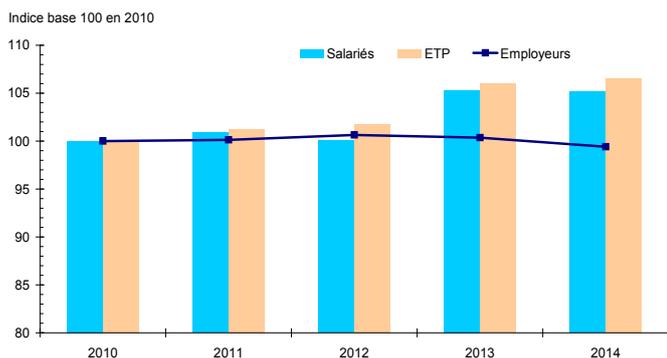
	Répartition selon la durée annuelle de travail						Total salariés	Évolution 2014/2013 (%)	Nombre d'ETP <sup>1</sup>	Évolution 2014/2013 (%)
	3 mois ou moins	Évolution 2014/2013 (%)	Plus de 3 mois jusqu'à 6 mois	Évolution 2014/2013 (%)	Plus de 6 mois	Évolution 2014/2013 (%)				
Charente	5 990	1,5	1 877	3,5	4 556	3,5	12 423	2,5	4 585	4,2
Charente-Maritime	11 909	-4,5	3 085	1,3	7 210	3,2	22 204	-1,3	7 030	1,7
Corrèze	4 270	-8,6	593	7,0	1 605	6,3	6 468	-4,0	1 689	1,3
Creuse	560	-8,3	194	26,0	855	3,3	1 609	1,0	791	3,7
Dordogne	7 767	-9,8	1 770	-6,5	4 392	3,1	13 929	-5,7	4 510	-2,9
Gironde	41 264	-1,0	7 673	6,4	22 778	0,3	71 715	0,2	24 402	0,9
Landes	12 630	5,1	1 523	-0,3	4 616	2,5	18 769	4,0	5 055	2,5
Lot-et-Garonne	11 744	2,6	3 470	-2,3	6 230	0,9	21 444	1,3	6 997	-0,5
Pyrénées-Atlantiques	9 227	3,1	1 183	9,8	3 492	1,1	13 902	3,1	3 480	3,1
Deux-Sèvres	6 202	-10,7	1 409	4,3	3 736	2,2	11 347	-5,0	4 086	-3,4
Vienne	3 359	0,2	815	3,0	2 552	1,1	6 726	0,9	2 568	-6,6
Haute-Vienne	2 098	-9,3	399	7,8	1 595	1,3	4 092	-3,9	1 565	3,8
ALPC	117 020	-1,6	23 991	2,8	63 617	1,7	204 628	-0,1	66 758	0,6
Part de l'ALPC dans la France (%)	16	-	19	-	17	-	17	-	17	-

<sup>1</sup> Nombre de salariés en équivalents temps plein - voir méthodologie

Source : CCMSA / tableau de bord de l'emploi

**Lecture** : en 2014 en Charente, les exploitations agricoles, les entreprises de travaux agricoles, forestiers et du paysage ont employé 12 423 salariés (dont 5 990 ayant travaillé 3 mois ou moins dans l'année, 1 877 plus de 3 mois et jusqu'à 6 mois et 4 556 plus de 6 mois), soit une hausse de + 2,5 % par rapport à 2013. Cela équivaut à 4 585 emplois à temps plein (+ 4,2 % par rapport à 2013).

## Évolution du nombre de salariés et d'employeurs en Aquitaine - Limousin - Poitou-Charentes entre 2010 et 2014

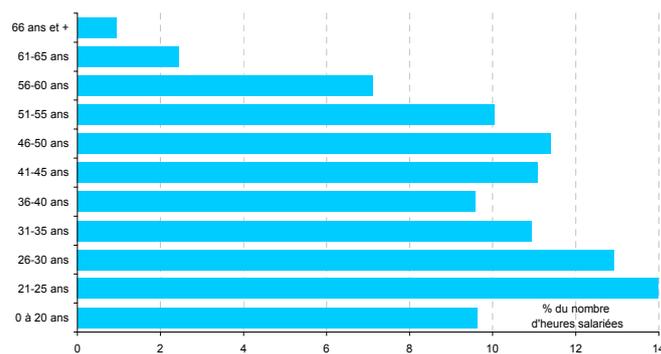


Source : CCMSA / tableau de bord de l'emploi

**Lecture :** entre 2010 et 2014, le nombre de salariés des exploitations agricoles, des entreprises de travaux agricoles, forestiers et du paysage a progressé de + 5,2 % ; le volume du travail salarié exprimé en ETP est en hausse de + 6,6 %. En revanche, le nombre d'établissements employant des salariés est en léger recul (- 0,6 %).

## Répartition du travail salarié par tranche d'âge

Part des différentes tranches d'âge dans le nombre d'heures de travail salarié



Source : CCMSA / tableau de bord de l'emploi

**Lecture :** en 2014 en Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, les salariés de 51 à 55 ans ont assuré 10 % du nombre d'heures de travail salarié dans les exploitations agricoles, les entreprises de travaux agricoles, forestiers et du paysage.

## Nombre d'employeurs en Aquitaine - Limousin - Poitou-Charentes, par activité principale et par département

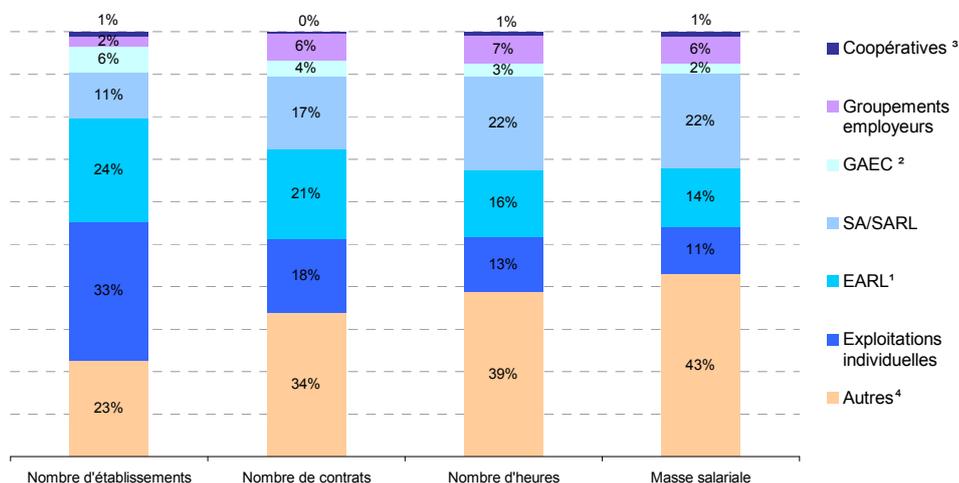
	Viticulture	Cultures spécialisées	Élevage spécialisé	Cultures et élevage non spécialisés et autres productions	Entreprises de travaux agricoles, CUMA	Entreprises du paysage	Forêt	Ensemble
Charente	1 155	95	140	718	151	89	32	2 380
Charente-Maritime	1 335	305	206	1 447	222	213	33	3 761
Corrèze	7	294	85	325	35	79	100	925
Creuse	0	35	23	525	22	33	54	692
Dordogne	347	518	339	707	112	118	75	2 216
Gironde	4 018	235	268	425	310	340	157	5 753
Landes	52	627	340	541	118	140	214	2 032
Lot-et-Garonne	161	1 360	187	819	143	81	44	2 795
Pyrénées-Atlantiques	215	430	644	547	172	232	28	2 268
Deux-Sèvres	28	131	534	989	88	90	24	1 884
Vienne	45	144	157	966	92	113	28	1 545
Haute-Vienne	0	99	88	550	34	87	52	910
<b>ALPC</b>	<b>7 363</b>	<b>4 273</b>	<b>3 011</b>	<b>8 559</b>	<b>1 499</b>	<b>1 615</b>	<b>841</b>	<b>27 161</b>
Évolution 2014/2013 (%)	-0,9	-0,9	0,4	-1,3	-2,3	-1,9	0,8	-1,0
Part de l'ALPC dans la France (%)	21	19	14	13	18	10	18	16

Source : CCMSA / tableau de bord de l'emploi

**Lecture :** en 2014, en Aquitaine - Limousin - Poitou-Charentes, le nombre d'établissements ayant pour activité principale la viticulture et employant des salariés est en léger repli (7 363 soit une baisse de - 0,9 % par rapport à 2013) ; dans ce secteur d'activité, la région rassemble 21 % des employeurs de salariés.

## Poids des différentes formes juridiques dans le nombre d'établissements employeurs, le nombre de contrats de travail, le nombre d'heures salariées et dans la masse salariale

- <sup>1</sup> EARL : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
- <sup>2</sup> GAEC : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun
- <sup>3</sup> Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole en commun, Société coopérative agricole, Union des sociétés coopératives agricoles
- <sup>4</sup> Autres : indivision, sociétés civiles, collectivités ...



Source : CCMSA / tableau de bord de l'emploi

## Répartition du nombre de contrats, du nombre d'heures de travail et de la masse salariale selon l'activité principale Part de l'emploi des cadres et part des CDI (en %)

	Nombre de contrats (en milliers)			Nombre d'heures de travail (en millions)			Montant des salaires (en millions d'euros)		
	Ensemble des salariés	Cadres (%)	CDI (%)	Ensemble des salariés	Cadres (%)	CDI (%)	Ensemble des salariés	Cadres (%)	CDI (%)
Viticulture	109	2	17	43	7	60	581	15	67
Cultures spécialisées	77	1	9	27	3	37	306	8	43
Élevage spécialisé	17	2	35	11	5	66	129	9	74
Cultures et élevage non spécialisés	33	0	21	14	2	56	149	3	63
Autres productions	8	1	16	3	4	52	38	10	55
Entreprises de travaux agricoles, CUMA	26	1	11	10	2	41	117	4	45
Entreprises du paysage	10	4	43	11	6	58	112	11	69
Forêt	4	6	56	4	9	78	58	18	83
<b>Ensemble</b>	<b>284</b>	<b>1</b>	<b>17</b>	<b>122</b>	<b>5</b>	<b>54</b>	<b>1 489</b>	<b>11</b>	<b>61</b>

Source : CCMSA / tableau de bord de l'emploi

**Lecture** : en 2014, 109 000 contrats étaient en cours dans les établissements ayant comme activité principale la viticulture, dont 2% d'emplois de cadres et dont 17% de CDI ; les salariés de ces établissements ont travaillé 43 millions d'heures, 7% étant assurées par des cadres, 60 % par des salariés en CDI. La masse salariale correspondante se monte à 581 millions d'euros, 15% ayant été versés aux cadres, 67% aux salariés en CDI.

## Méthodologie

Les statistiques présentées ici proviennent du Tableau de Bord de l'Emploi annuel (TBE) de la Mutualité Sociale Agricole (MSA). Il est constitué par la MSA à partir des données recueillies auprès de ses adhérents, actifs salariés et non salariés affiliés au régime agricole.

Les établissements sont répartis selon leur secteur d'activité, donné par la catégorie de risque accident du travail (AT) prépondérante. Les secteurs d'activité retenus dans cette publication sont :

- dans le secteur exploitations culture-élevage : la viticulture, les cultures spécialisées, l'élevage spécialisé (y compris entraînement, dressage, haras), les cultures et élevage non spécialisés (polyculture-élevage) et d'autres productions : conchyliculture, champignonnières ;
- dans le secteur des travaux forestiers : la sylviculture, les exploitations de bois ;
- les entreprises de travaux agricoles ;
- les entreprises du paysage.

Un salarié est compté dans chacun des secteurs d'activité et dans chaque département dans lesquels il a travaillé durant l'année ; un salarié ayant eu plusieurs contrats de travail dans le même secteur d'activité et le même département est compté une seule fois. Tous les contrats (CDD, CDI) sont comptabilisés, même s'ils ont débuté ou cessé en cours d'année.

**Effectif en équivalents temps plein (ETP)** pour un établissement : il se calcule en rapportant le nombre d'heures de travail salarié effectuées au cours de l'année à la durée du travail réalisée par contrat dans l'établissement.

Auparavant, le nombre maximum d'heures de travail par salarié et par an était de 2028 ; c'est pourquoi, le calcul des ETP était obtenu par le ratio : nombre total d'heures divisé par 2028. Avec la mise en place d'accords de Réduction du Temps de Travail (RTT), la durée conventionnelle légale du travail n'est plus identique d'un établissement à l'autre et peut être différente au sein d'un même établissement. Ainsi le calcul des ETP s'effectue sur chaque établissement en fonction de la durée de travail de chacun des contrats.

Plus d'information sur le champ des données sur le portail statistique de la MSA à l'adresse : <http://www.msa.fr/lfr/etudes-statistiques>

### Le bilan annuel de l'emploi agricole (BAEA)

Le Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt publie chaque année le " Bilan annuel de l'emploi agricole " (BAEA). Le BAEA est élaboré à partir de deux sources : les recensements agricoles (RA) d'une part, les données annuelles de la MSA d'autre part.

Des différences de champ entre les deux sources expliquent les écarts de résultats entre les statistiques. Pour la construction du BAEA, les données de la MSA sont restreintes au périmètre du RA. Les données du dernier RA sont actualisées à partir des évolutions annuelles observées dans les données de la MSA.

Plus d'information sur la méthodologie du BAEA et téléchargement du BAEA sur le site AGRESTE du MAAF à l'adresse : <http://www.agreste.agriculture.gouv.fr>

©AGRESTE  
2016  
Prix : 2,50 €

Cette publication est disponible à parution sur les sites internet de la statistique agricole : <http://agreste.agriculture.gouv.fr>  
et de la DRAAF Aquitaine - Limousin - Poitou-Charentes : <http://draaf.aquitaine-limousin-poitou-charentes.agriculture.gouv.fr>



Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt  
Service régional de l'information statistique, économique et territoriale  
LE PASTEL - 22, rue des Pénitents Blancs - C.S. 13916 - 87039 LIMOGES Cedex 1  
Tel : 05 55 12 90 00 - Fax : 05 55 12 92 49  
Courriel : [contact.srise.draaf-alpc@agriculture.gouv.fr](mailto:contact.srise.draaf-alpc@agriculture.gouv.fr)

Directeur Régional : Yvan LOBJOIT  
Directeur de publication : Valérie ISABELLE  
Rédacteur en chef : *en cours*  
Rédacteur : Stéphane BALAN  
Composition - Impression : SRISET Aquitaine - Limousin - Poitou-Charentes  
Dépôt légal à parution - N° CPPAP : *en cours* - ISSN : *en cours*